

## Influence de l'intercommunalité

Depuis l'entrée en vigueur de la loi du 12 juillet 1999, relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale, le nombre de groupements à fiscalité propre a fortement augmenté. On en dénombre 2 583 au 1<sup>er</sup> janvier 2008. A cette date, 91,8 % des communes de moins de 10 000 habitants appartiennent à un groupement. Cette proportion était de 13 % en 1999, 73,3 % en 2002, 88,9 % en 2005 et de 91,2 % en 2007.

La taxe professionnelle unique (TPU) concerne de plus en plus de communes : 43,7 % des communes de moins de 10 000 habitants, regroupant plus de la moitié (60,6 %) de la population, ont opté pour ce régime fiscal en 2008. Certaines communautés de communes ont changé de régime fiscal pour adopter la TPU. Les communes sont d'autant plus souvent membres d'un groupement à TPU qu'elles sont peuplées. En effet, les petites communes appartiennent plus fréquemment que les autres à une communauté de communes à 4 taxes.

Après l'extension de la couverture du territoire par l'intercommunalité, initiée au début des années 2000 et qui avait profondément modifié le paysage local et affecté le budget des communes membres d'un groupement à fiscalité propre, 2008 est surtout marquée par une montée en puissance des structures existantes. Peu à peu elles prennent le relais des communes : un certain nombre de charges de fonctionnement deviennent mutualisées et de nombreux investissements sont pensés à l'échelon intercommunal. Les groupements de communes prennent de plus en plus le relais pour des investissements mutualisés structurants en matière de développement et d'aménagement économique, d'assainissement et de déchets, et dans le domaine des transports.

Pour une évaluation chiffrée de la part de l'intercommunalité sur quelques postes importants de dépenses des communes, le lecteur pourra consulter le guide des finances des groupements à fiscalité propre en 2008.

### Répartition des communes de moins de 10 000 habitants de France (métropole et DOM) appartenant à un groupement à fiscalité propre au 01/01/2008

	Moins de 500 habitants	De 500 à moins de 2 000 hab.	De 2 000 à moins de 3 500 hab.	De 3 500 à moins de 5 000 hab.	De 5 000 à moins de 10 000 hab.	Ensemble
Nombre de communes appartenant à :						
- une CU à 4T (3)*	5	9	5	3	5	27
- une CC à 4T (1 356)*	11 813	4 409	582	194	182	17 180
- un SAN (5)*	0	3	3	3	9	18
- une CA ou CU à TPU (182)*	451	1 164	455	275	437	2 782
- une CC à TPU (1 037)*	6 490	4 792	866	345	316	12 809
Total (2 583)	18 759	10 377	1 911	820	949	32 816
Pourcentage de communes appartenant à :						
- un groupement à 4T (1 359)*	57,2%	39,7%	28,6%	22,6%	18,2%	48,2%
- un groupement à TPU (1 224)*	33,6%	53,5%	64,6%	71,4%	74,1%	43,7%
Total	90,9%	93,2%	93,2%	93,9%	92,2%	91,8%
<i>Rappel : total en 2007</i>	90,1%	92,7%	92,8%	94,0%	92,0%	91,2%
Pourcentage de la population appartenant à :						
- un groupement à 4T (1 359)*	54,3%	37,4%	28,3%	22,6%	18,2%	32,2%
- un groupement à TPU (1 224)*	37,4%	55,8%	64,8%	71,1%	74,1%	60,6%
Total	91,7%	93,2%	93,1%	93,7%	92,3%	92,8%

Source : analyses et traitements par la DGCL des comptes de gestion fournis par la DGFIP

\* entre parenthèses figure le nombre total de groupements à fiscalité propre au 01/01/2008.

4T : 4 taxes ; TPU : taxe professionnelle unique ;

CU : communauté urbaine ; CA : communauté d'agglomération ;

CC : communauté de communes ; SAN : syndicat d'agglomération nouvelle.